

Bruxelles, le 13 juillet 2018
(OR. en)

10569/18

**Dossier interinstitutionnel:
2017/0121(COD)**

**CODEC 1182
TRANS 289
SOC 450
EMPL 365
MI 502
COMPET 486
PE 90**

NOTE D'INFORMATION

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant la directive 2006/22/CE quant aux exigences en matière de contrôle et établissant des règles spécifiques en ce qui concerne la directive 96/71/CE et la directive 2014/67/UE pour le détachement de conducteurs dans le secteur du transport routier - Résultat de la deuxième lecture du Parlement européen (Strasbourg, du 2 au 5 juillet 2018)

I. INTRODUCTION

Le rapporteur, Merja KYLLÖNEN (GUE/NGL, FI), a présenté, au nom de la commission des transports et du tourisme, un rapport comprenant 104 amendements (amendements 1 à 104) à la proposition de directive.

En outre, la commission de l'emploi et des affaires sociales a présenté 37 amendements (amendements 105 à 141). Les groupes politiques ont déposé les amendements suivants: le groupe PPE a présenté quatre amendements (amendements 156 à 159), le groupe Verts/ALE en a déposé six (amendements 142 à 148), le groupe GUE/NGL en a déposé quatre (amendements 167 à 170), et le groupe ENF en a déposé quatre (amendements 161 à 164). Treize amendements ont été déposés par plus de 38 députés (amendements 149 à 155, 165 et 166 et 171 à 174).

II. VOTE

Lors du vote intervenu le 4 juillet, l'assemblée plénière a adopté les amendements 1 à 69, 72 à 75, 78 à 96, 99 à 104, 113, 128, 139 et 150/1 à la proposition de directive. Cependant, le projet d'acte législatif, dans sa version modifiée, n'a pas été adopté¹.

Étant donné que le projet d'acte législatif, dans sa version modifiée, n'a pas recueilli la majorité des suffrages exprimés, le dossier a été renvoyé en commission pour réexamen, conformément à l'article 59, paragraphe 4, quatrième alinéa, du règlement intérieur du Parlement européen, empêchant ainsi la clôture de la première lecture du Parlement.

¹ 256 voix pour, 390 voix contre, 9 abstentions.